



NOTE A TOUS LES EXPOSANTS SUITE A LA NOUVELLE REGLEMENTATION EN VIGUEUR IMPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Madame, Monsieur,

Vous avez engagé des animaux au concours de bovins de boucherie d'Autun, et nous vous en remercions.

Suite à la nouvelle réglementation en vigueur imposée par le gouvernement, celui-ci aura lieu **le mardi 16 Mars 2021 à l'extérieur, sans chapiteau**, sur le parking du site du Parc des Expositions des Eduens 71400 AUTUN.

Nous vous rappelons quelques précisions et consignes à respecter :

- Si le nombre d'animaux engagés dans les délais est trop élevé, la Société d'agriculture se réserve le droit de le réduire parmi tous les exposants selon le nombre d'engagements.
- Droit d'inscription : 30 € TTC par animal payable à l'engagement plus une cotisation de 36 € TTC (30 € HT)
- Tout animal non déclaré dans sa catégorie exacte sera éliminé du classement.

L'entrée des animaux se fera le mardi 16 mars de 5h à 7h.

Le document sanitaire doit être donné aux organisateurs dès le mardi à l'arrivée des animaux. Attention de bien utiliser le nouveau document sanitaire du GDS ci-joint au mail (prise de sang IBR obligatoire).

- Nous comptons sur les exposants pour que ne soient présentés que les animaux d'excellente qualité avec des aplombs corrects. Tous devront être lavés, bien préparés ainsi que tondus entièrement. Seuls ne seront acceptés que les animaux d'excellente qualité. Les animaux devront être époinetés pour éviter les accidents.
- Les animaux absents pour quelle raison que ce soit ne seront pas remplacés : par contre, les engagements des animaux absents pourront être remboursés sur présentation le jour du concours, d'un certificat vétérinaire pour les accidentés ou d'une photocopie d'un bordereau d'équarrissage pour les animaux morts.

Attention : si des animaux sont absents, l'exposant doit obligatoirement prévenir les organisateurs et le stipuler sur le document sanitaire.

- Les exposants seront considérés responsables du comportement des personnes qui sont à leur service, plus particulièrement après le passage de commission qualité ou lors des déchargements et chargements des animaux ; les exposants seront passibles de sanctions pour les incidents qu'ils pourraient créer ou pour ceux créés par les personnes à leur service.
- Les plaques perdues ou volées ne seront pas remplacées.
- La commission qui aura pour mission d'éliminer les bovins de qualité moyenne et qui feraient tort à notre manifestation, sera présente à l'entrée des animaux. Les décisions seront sans appel et les engagements des animaux éliminés ne seront pas remboursés. Cette commission aura aussi pour mission de mettre dans leur catégorie les animaux qui ne le seraient pas.

Tous les animaux devront être présents sous le hall avant 7h du matin.

Les opérations du jury se feront le mardi 16 Mars 2021 dès 9h00.

Il n'y aura pas de remise des prix ni de vin d'honneur mais les animaux seront récompensés par des plaques et des diplômes comme tous les ans.



ORGANISATION

- Merci d'utiliser les poubelles et le gel hydroalcoolique mis à disposition sur le parc d'exposition.
- Utiliser les parkings prévus pour les camions et les voitures exposants bovins ; ils seront indiqués par des panneaux.
- **La foire sera interdite au public. Seulement les exposants, les organisateurs et les acheteurs pourront être présents sur le site.**
- Les animaux seront attachés avec un licol et une corde soit prise au cou ou au licol, soit avec un collet en fer (**aucun animal ne sera pris par les cornes**).
- Notre assurance ne couvre pas les risques d'accident lors des déchargements et chargements des animaux ; il vous appartient donc, si vous le souhaitez d'assurer ces risques auprès de votre compagnie.
- Le marquage des animaux achetés doit être discret ; pas de taguage sur tout le corps.
- L'usage du talc est interdit
- **Les exposants devront obligatoirement venir annoncer les ventes de leurs animaux au secrétariat**
- **Les animaux ne pourront quitter le hall qu'à partir de 16h00 le mardi 16 Mars 2021.**
- **Obligation de réduire au maximum le nombre de personnes sur le site.**

Vous remerciant de bien vouloir respecter ces consignes et assurés de votre compréhension,

La Commission du Concours.

CONSIGNES ET DIRECTIVES COVID-19



- Venir avec un masque : le port du masque est obligatoire sur tout le site (y compris l'aire de lavage). L'accès sera refusé à toute personne qui ne portera pas de masque. Contrôle régulier des forces de l'ordre lors du concours.
- Les gestes barrières devront être appliqués : se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.
- Des points de distribution de gel hydroalcooliques seront mis en place.
- Des poubelles seront installées afin de pouvoir jeter le matériel susceptible d'être infecté (masques).
- Pas de restauration, de buvette ni de toilettes.
- S'abstenir de participer à l'évènement en cas de symptômes évocateurs.